

21 - Maison de services au public (MDSAP) quartier de Planoise - Présentation du projet et demandes de subventions

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur :

1 - Contexte

Le projet de Maison de services au public (MDSAP) de Planoise vise principalement à regrouper dans un lieu unique :

- des fonctions existantes mais insuffisamment visibles car disséminées dans tout le quartier,
- des fonctions nouvelles, complémentaires des précédentes.

Par les synergies et complémentarités créées, la MDSAP permettra de faciliter l'accès aux services publics des usagers, notamment dans les domaines :

- d'accès aux droits et de consolidation des parcours des usagers,
- de prévention de la santé,
- de parcours vers l'emploi (notamment des jeunes),
- de participation des habitants,
- de gestion urbaine et sociale de proximité.

Elle sera installée dans l'immeuble, situé au 7/9 rue Picasso qui abrite le Centre Communal d'Action Sociale et bénéficiera d'un accueil unique et partenarial, destiné à l'orientation et l'information des publics.

Des espaces numériques communs seront en libre accès et des agents d'animation seront présents pour accompagner les personnes ne maîtrisant pas ces outils.

Cette structure labellisée «Maison de Services au Public» regroupera les partenaires et services suivants :

- CAF, CPAM, Mission Locale, Point Public, CCAS, délégué du Procureur, conciliateur de justice, défenseur des droits, Association d'Aide aux Victimes d'Infractions... ;
- Centre d'examen de santé de la CPAM (ce service de dépistage et de prévention était peu utilisé par les Planoisiens lorsqu'il était exclusivement situé au centre-ville ; une expérimentation sur Planoise au cours de ces derniers mois a permis de vérifier que la proximité permettait de renverser cette tendance et de justifier son implantation au sein de la MDSAP) ;
- Equipes territorialisées des Espaces Verts et de la Voirie, ainsi que la Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP), pour répondre aux objectifs de résolution des dysfonctionnements sur les espaces publics dans la proximité et la réactivité ;
- Bureaux et espaces de réunion pour le Conseil Citoyen et le CCH de Planoise
- Espaces de réunion pour les associations locales,
- Lieu également dédié à la Maison du projet NPNRU permettant aux habitants, aux instances de démocratie participative, aux représentants des associations et des acteurs économiques, d'être associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain.

Pour installer la MDSAP, il est nécessaire de réhabiliter et d'aménager au 7/9 rue Picasso 1 538 m² de locaux actuellement inoccupés (sous-sol et rez-de-chaussée du bâtiment). Des espaces situés au rez-de-chaussée haut seront également utilisés.

De plus, ce projet, à proximité de l'arrêt du tramway «Allende», contribuera au renouvellement de la placette :

- qui accueille également :
 - . La Poste,
 - . la coopérative du numérique (école labellisée «grande école du numérique», fab lab, espaces de coworking, école des jeunes entrepreneurs/BGE, citéslab...);
- qui donne accès au «nouveau Planoise» :
 - . commerces de l'avenue du parc et de la place Cassin,
 - . Pôle Emploi,
 - . bailleurs sociaux,
 - . Espace Planoise,
 - . parc urbain...

3 - Calendrier prévisionnel

Etudes : septembre 2016

Consultation des entreprises : octobre / novembre 2016

Période de travaux : de janvier à décembre 2017.

4 - Coût estimatif et plan de financement prévisionnel

Suite à l'étude de programmation, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 341 667 € HT, frais d'acquisition compris, soit 1 546 000 € TTC, et réparti de la manière suivante :

- Travaux : 958 333 € HT (1 150 000 € TTC)
- Mobilier - Signalétique - Matériel informatique : 63 334 € HT (76 000 € TTC)
- Acquisition foncière : 320 000 €.

Pour mémoire, l'acquisition foncière fait l'objet d'une délibération spécifique présentée lors de ce même Conseil Municipal.

Les dépenses seront prélevées sur la ligne 23.020.2313.0015001A.33000.

Des aides financières seront sollicitées auprès de l'Union Européenne (FEDER - Volet Urbain), du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon, du Département du Doubs et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sera sollicitée pour une participation sous la forme d'une subvention et d'un prêt. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Union Européenne	660 000 €
- CCAS de Besançon	180 000 €
- Département du Doubs	102 167 €
- Caisse d'Allocations Familiales (hors prêt)	81 000 €

- ANRU	50 000 €
- Ville de Besançon	<u>268 500 €</u>
Total HT	1 341 667 €
TVA à la charge de la Ville	<u>204 333 €</u>
TOTAL TTC	1 546 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis. Des subventions pourront être également sollicitées auprès d'autres partenaires tels que l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le projet de Maison de Services au Public de Planoise,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne (FEDER), du CCAS, du Département du Doubs, de la CAF, de l'ANRU et de tout autre partenaire susceptible de financer cet équipement (Etat, Région), et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser à Danielle DARD ? Il y a un diaporama que Danielle DARD va présenter.

Mme Danielle DARD : En préambule, je souhaiterais rappeler que c'est un engagement de programme. Il s'agissait de la création d'une mairie annexe à Planoise dans le cadre de plan de renouvellement urbain Il doté des moyens humains nécessaires afin d'apporter des réponses concrètes et rapides aux problèmes soulevés.

Une Maison des services au public se veut un lieu d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers. Il s'agit là de regrouper des services publics dans le territoire vécu. Trop souvent ces services sont désincarnés, on donne un code pour accéder à une borne, une plateforme et l'on passe à côté de ce qui est invisible. Alexandre MOINE parle du dernier mètre, il dit que c'est là que tout se joue, que les clignotants ou les signaux faibles sont les premiers marqueurs des besoins sociaux quels qu'ils soient.

Cette Maison des services au public se veut un lieu unique, donc d'accès au service dépendant des collectivités locales, d'organismes sociaux de l'État, d'associations et de sociétés comme EDF.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, elle s'inscrit dans une logique de proximité et permet l'accès à un service public pour tous et par là même améliore la qualité des réponses à apporter aux usagers en répondant à des problématiques spécifiques. Elle articule également de la présence humaine et des outils numériques.

Vous avez un calendrier, un coût des travaux et un historique : le début de la réflexion en mai 2014, la prise de décision de cette création en octobre 2014.

Pendant que nous allons vous passer quelques images qui peuvent préfigurer de ce que sera cette Maison des services au public, je souhaiterais intervenir sur plusieurs points. Si j'entends : «On enferme les Planoisiens dans leur quartier», cela n'a jamais été notre objectif. Nous regroupons en un lieu unique des services déjà existants mais disséminés dans tout le quartier. L'arrêt du tramway en proximité ouvre ce lieu à tous les Bisontins voire même Grands Bisontins, j'en veux pour exemple le Centre d'examen de santé de la CPAM, le point public.

J'entends aussi, par ailleurs, ce que les recommandations gouvernementales et nos concitoyens nous incitent fortement à mettre en œuvre.

Un premier accueil social inconditionnel qui permet un accueil immédiat, sans obligation de rendez-vous même si des plages horaires seront organisées. Cela permet à la personne d'exposer, si elle le souhaite, la globalité de sa situation, de son problème, de sa préoccupation.

Il s'agit aussi de faire un état des lieux des droits auxquels la personne peut prétendre. C'est donc lutter contre le non-recours en général, en s'assurant de l'ouverture de ceux-ci. Il s'agit donc de simplifier et de fluidifier le parcours de l'utilisateur. Il s'agit aussi d'y trouver un travail sur la prévention avec le Centre d'examen de santé de la CPAM qui, je dois le dire, a un franc succès. Nous sommes passés de deux demi-journées en 2015 à dix demi-journées d'ouverture par mois cette année.

Il s'agit aussi dans cette Maison des services au public d'aider à la lutte contre la fracture numérique. Il y aura un accompagnement des usagers aux bornes. Il s'agira aussi d'avoir la possibilité d'ouvrir un coffre-fort numérique, cet outil permettant de stocker dans un espace numérique personnel et sécurisé les documents administratifs. Il y aura bien sûr d'autres services.

Mais c'est aussi, et on n'y pense pas assez souvent, pour les agents des espaces verts et de la voirie, de voir leurs conditions de travail et d'intervention sur le territoire améliorées. Et je pense aussi à la gestion urbaine de proximité. Également pour le CCH, le Conseil Citoyen, le Conseil d'Administration du CCAS, les associations, des salles de réunion supplémentaires et adaptées et une maison du projet.

C'est également la pérennisation du bureau de poste de la place Pablo Picasso.

Cette Maison des services au public est un lieu unique qui s'inscrit dans les objectifs fixés par M. le Maire : proximité, réactivité, attractivité. Merci.

M. LE MAIRE : C'était d'ailleurs un engagement de notre programme municipal de faire en sorte que dans ce quartier nous regroupions des services qui, pour la plupart, existent déjà et de donner de la cohérence et aussi de répondre à un besoin. En fait le Doubs -je ne le savais pas- avait la particularité d'être un des seuls départements qui n'avait pas ce centre d'examen de la Sécurité Sociale. Les habitants du Doubs allaient -certains l'ont peut-être fait par le passé- à Frotey-les-Vesoul parce qu'il n'y avait pas de Centre. Donc c'est pour les personnes en difficulté l'occasion de venir sur Planoise plutôt que d'aller à Vesoul et c'est ouvert à tout le monde. C'est sur Planoise pour des raisons que nous comprenons bien, d'abord parce qu'il y a un arrêt de tram et parce que nous voulons que dans les lieux publics, dans les quartiers, il y ait des services publics et c'est un service public qui n'est pas ouvert à destination seulement des Planoisiens mais de toute la population même si nous savons très bien qu'une partie importante de la population de Planoise va y aller. Voilà, d'abord c'est le respect d'un engagement que nous avons pris, ce n'est pas une découverte et ça rencontre un grand succès. Il y aura aussi une salle ouverte pour les associations ; il y a en face la fabrique numérique, la Poste, il y a beaucoup de choses. Pour répondre à la question de Jacques GROSPERRIN tout à l'heure, ça participe à une vitalité nouvelle dans le quartier, ça fait venir du monde sur le secteur entre autres sur le secteur d'Intermarché. Donc nous demandons des subventions.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. Le projet est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.